



Plan directeur immobilier et de développement du campus du Collège Notre-Dame à Montréal

Commentaires des Amis de la montagne
Présenté à
l'Office de consultation publique de Montréal
Le 19 février 2013

Par : Sylvie Guilbault et Gabrielle Korn

1. Les amis de la montagne. Réflexion sur l'avenir du mont Royal.

Fondé en 1986, Les amis de la montagne est un organisme de bienfaisance qui a pour mission la protection et la mise en valeur du mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté et l'éducation à l'environnement.

Entre autres initiatives, Les amis de la montagne ont fait des démarches auprès des instances municipale et gouvernementale et ont tenu un Sommet en 2002 pour demander :

- un statut de protection pour l'ensemble du territoire du mont Royal et des règles claires encadrant le développement;
- un mécanisme de concertation impliquant toutes les parties prenantes (instances publiques, institutionnelles, associatives et citoyennes) au devenir de ce site emblématique qu'est le mont Royal.

Le outils, les instances et les mécanismes qui ont été mis en place depuis, nous permettent d'apprécier les gains que nous avons fait collectivement pour mieux encadrer le développement sur le mont Royal. Mais, des enjeux demeurent.

Dix ans après ce sommet, Les amis de la montagne veulent faire le point sur la situation et ont produit en avril 2012 un document intitulé « *Réflexions sur l'avenir du mont Royal. État des lieux sur la protection et la mise en valeur de la montagne* ». Cinq enjeux prioritaires y ont été identifiés et font l'objet actuellement de forums publics et d'ateliers de travail en vue d'un nouveau Sommet qui se tiendra au printemps 2013.

Le cahier de l'OCPM « *Le mont Royal une richesse collective* » publié en novembre 2012 présente une synthèse et une analyse rigoureuse des principaux messages qui sont ressortis des consultations sur le mont Royal depuis les dix dernières années qui permettront d'enrichir grandement la réflexion.

Le Plan directeur immobilier et de développement du campus du collège Notre-Dame qui est présenté amène certains questionnements et réflexions que nous présenteront dans les pages qui suivent et qui s'inscrivent dans cette réflexion sur l'avenir du mont Royal.

2. Le maintien de la fonction institutionnelle vs la capacité limite de la montagne

Parmi les enjeux qui ont été identifiés figurent l'avenir des grandes propriétés institutionnelles sur le mont Royal, lesquelles occupent près de 60 % du territoire protégé. Actuellement, toute la ceinture institutionnelle est en pleine mutation. On observe entre autres, que plusieurs grandes institutions ont quitté ou quitteront la montagne prochainement sans que l'on sache encore ce qu'il adviendra des millions de pieds carrés laissés vacants; c'est le cas pour les hôpitaux Royal Victoria, Shriners, Hôtel-Dieu et l'ancien couvent des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie.

Ces transformations posent nécessairement la question du maintien de la fonction institutionnelle sur la montagne. Car celle-ci a largement contribué à façonner le mont Royal comme on le connaît aujourd'hui aux plans identitaire et culturel. En plus d'être un patrimoine collectif et malgré la nature privée de leur propriété, les grands domaines et ensembles institutionnels ont maintenu un caractère « public » à la montagne contre une privatisation exclusive. Ils lui ont conféré une certaine perméabilité et accessibilité au-delà du parc du Mont-Royal. La couronne institutionnelle élargit l'espace public et contribue à l'unicité du mont Royal comme à sa valeur civique.

Si, pour ces raisons, le maintien de la fonction institutionnelle sur la montagne est souhaitable, nous pouvons observer d'autre part qu'il se fait au prix d'une augmentation des infrastructures. Toutes les grandes institutions - cimetières, maisons d'enseignement, hôpitaux - ont des phases continues d'agrandissement.

Le dossier du Séminaire de philosophie, qui a fait l'objet d'une consultation publique en 2009, a incité le Conseil municipal à adopter des règles strictes qui proscrivent toute augmentation du volume bâti sur les propriétés institutionnelles de la montagne.

L'enjeu est de pouvoir identifier cette « limite au développement » sur le mont Royal. L'Université de Montréal, par exemple, a déclaré publiquement que le campus sur la montagne avait atteint sa capacité limite et que tout nouveau développement se ferait sur son site à Outremont.

Les représentants du Collège Notre-Dame, pour leur part, prétendent ne pas chercher à augmenter leur population étudiante et font la démonstration qu'ils doivent améliorer les équipements et les espaces pour maintenir la qualité de leurs services et la spécificité de l'institution.

Considérant le maintien de la vocation institutionnelle de la propriété et les exigences qui ont été posées par les différentes instances municipale et gouvernementale qui ont analysé le projet de développement du Collège Notre-

Dame, Les amis de la montagne considèrent que les projets d'agrandissement proposés sont acceptables.

En contrepartie, une attention particulière doit être apportée à la mise en valeur et à l'accessibilité de cette propriété pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté.

« La question des règles entourant les développements potentiels des propriétés institutionnelles nous renvoie presque inévitablement à cet autre enjeu, celui de l'accès à la montagne. Rappelons qu'il y a un consensus autour de l'importance de garder la montagne accessible, ce qui implique le maintien d'une certaine « perméabilité » quant à l'accès, sous une forme ou une autre, aux domaines institutionnels qui entourent le parc. Ils occupent une place importante dans la montagne, et sont considérés par bien des Montréalais comme un bien public. » (Cahier de l'OCPM, novembre 2012. p.57)

3. Un projet exemplaire et ouvert sur la communauté

Les grandes institutions sur la montagne, et peut-être encore plus, nos institutions d'enseignement, ont un devoir d'exemplarité dans la réalisation de leurs projets.

Nous reconnaissons les démarches qui ont été faites par les représentants du Collège pour discuter de leur plan de développement auprès des membres de la communauté avant même les consultations publiques ainsi que les efforts consentis pour développer un projet qui s'inscrive le plus possible dans l'esprit du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Nous appuyons entièrement les commentaires et recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme qui ont été formulées à l'endroit du projet dans leurs rapports de mai et juin 2012.

Nous saluons particulièrement les engagements suivants qui ont été identifiés soit :

- la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial;
- l'intégration discrète du nouveau terrain de sports (écran végétal depuis la rue et sa visibilité depuis l'Oratoire ou tout autre point de vue supérieur - couleurs discrètes, absence de logo, éclairage dirigé);
- la protection et la mise en valeur des espaces paysagers;
- l'intention du Collège de maximiser les espaces verts et de compenser les pertes de biomasse par la plantation d'arbres et d'arbustes;
- rendre accessible les installations sportives aux résidents du quartier.

Nos recommandations :

- favoriser une compensation de biomasse sur 10 ans au lieu de 20 ans;
- identifier des mécanismes de suivi - une étape du processus malheureusement trop souvent négligée - qui permettront de faire rapport à la communauté et aux partenaires intéressés de l'évolution du Plan directeur dans son ensemble;

- identifier en cours de réalisation du Plan et selon les opportunités qui se présentent, des moyens pour améliorer l'accessibilité de la propriété et sa mise en valeur pour le bénéfice de la communauté, ex : passage piéton; accessibilité et interprétation des bâtiments et des œuvres d'art; intégration dans les parcours patrimoniaux développés pour le 375^e anniversaire de Montréal;
- être à l'avant-garde des pratiques en matière de développement durable. À titre d'exemple :
 - avoir un plan de gestion des espaces verts avec échéanciers connus;
 - prioriser, si possible, les plantations en plusieurs strates (arbres et arbustes);
 - s'inspirer d'initiatives d'autres institutions pour développer avec les élèves des projets qui favorisent la biodiversité sur la propriété, ex. : installation de nichoirs à merles bleus; agriculture urbaine; apiculture, etc.;
 - contribuer à la connectivité de la trame verte de la grande région de Montréal (Plan métropolitain d'aménagement et de développement) en offrant un habitat refuge pour les déplacements de la faune ;
 - faire du transport actif une priorité et travailler de concert avec les autres institutions et partenaires du quartier à son amélioration.